09 nov 2020 -12:46

La Belgique active dans la lutte internationale contre la criminalité environnementale

Le SPF Santé publique et l'administration des douanes et des accises du SPF Finances ont participé à l'opération Thunder2020, coordonnée par Interpol et l'Organisation Mondiale des Douanes. Le but de l'opération: lutter contre le trafic et le commerce illégal des animaux et des plantes protégés par la Convention CITES.

En Belgique, l'opération s'est déroulée entre le 14 septembre et le 11 octobre à l'aéroport de Bruxelles-National. En plus des contrôles de routine permanents, Thunder2020 a ciblé durant 4 jours, les vols en provenance de l'Afrique Centrale et de l'Ouest et à destination de l'Asie.

Deux procès-verbaux CITES pour de la viande de brousse

Durant ces 4 jours, les bagages des passagers ont été systématiquement fouillés. Les contrôleurs (SPF Santé et douaniers) y ont trouvé de la viande de brousse : des animaux morts (1 singe protégé par la CITES et 3 porcs-épics) ainsi que 3 kg de viande de crocodile protégé par la CITES. Deux procès-verbaux ont été dressés.

Les saisies

Les douaniers ont saisi, lors des contrôles de routine, un singe mort (protégé par la CITES) et les inspecteurs de la *cellule Espèces* du SPF Santé publique ont confisqué un iguane des Fidji (dont le commerce est interdit par la CITES). Cette année, les inspecteurs de l'environnement ont dressé 115 procès-verbaux d'infraction, 32 PV d'avertissement CITES et procédé à 52 saisies.

Formation des douaniers

Etant donné le nombre réduit de vols en 2020, les autorités ont organisé des sessions de formations pour les douaniers. Les sessions organisées par les experts CITES du SPF Santé publique ont porté sur les infractions régulièrement constatées sur les vols reliant l'Afrique Centrale et de l'Ouest à l'Asie. Des spécialistes du Zoo d'Anvers, de l'Université Libre de Bruxelles et un consultant indépendant ont expliqué comment identifier plus facilement les spécimens et les espèces (écailles de pangolin, ivoire, viande de brousse, reptiles et peaux de reptiles, corail, hippocampes).

Thunder, une opération annuelle

Thunder est une opération internationale qui vise à lutter contre le braconnage, le prélèvement illégal dans la nature, le commerce illégal et la criminalité transnationale liée à la faune et à la flore sauvages. L'opération se répète chaque année et a pour objectif de permettre aux pays participants de tester et d'améliorer leurs capacités organisationnelles et de communication.

Les Nations-Unies et Interpol estiment que la criminalité environnementale représenterait une valeur qui varierait entre 58 et 203 milliards de dollars sur une base annuelle. Ces crimes augmentent chaque année de 5 à 7% , avec comme fait aggravant qu'il s'agit de crimes organisés, transnationaux et même transcontinentaux.

Les actions menées par la Belgique dans le cadre de l'opération Thunder2020 prouvent sa détermination à mettre en œuvre le Plan d'action de l'Union européenne contre le trafic d'espèces sauvages. Elles contribuent notamment à l'intensification de la formation de tous les acteurs de chaîne de répression et à l'amélioration de la coopération, de la communication et de la circulation des données entre les services compétents, deux objectifs majeurs du Plan européen.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), est un accord international. Son but de veiller à ce que le commerce international des animaux et plantes sauvages ne menace pas la survie de ces mêmes espèces. La Convention protège près de 5.000 espèces d'animaux et 28.000 espèces de plantes. Plus d'informations sur www.citesenbelgique.be

Pour en savoir plus sur le Plan d'action de l'Union européen contre le trafic des espèces sauvages et les résultats intermédiaires atteints par la Belgique : EU countries' contributions

Matériel disponible pour les journalistes

Le Zoo d'Anvers a filmé les contrôles et les formations de l'opération Thunder. Ce matériel est disponible via https://youtu.be/UsP3a4WmqOA . Des photos peuvent aussi être fournies.

Contacts :

- Wendy Lee, porte-parole du SPF Santé publique, wendy.lee@health.fgov.be, M : 0477 98 01 02
- Florence Angelici, porte-parole du SPF Finances, florence.angelici@minfin.fed.be, M : 0470 775 728
- Service de presse du Zoo d'Anvers : 0476 324 577.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
http://www.health.belgium.be

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be

© 2020 - news.belgium.be